

*Personnel non déclaré dans certaines sociétés  
d'ambulances*

Mars 2006

**Question écrite de Patrick Cocriamont , Député fédéral, à Monsieur Vanvelthoven, Ministre de l'Emploi.**

Dans le Brabant Wallon et dans le Hainaut, les sociétés d'ambulances se livrent à une concurrence effrénée. Selon le responsable et les employés de l'une d'elles (les ambulances XXX, à La Louvière), une autre société (les ambulances XXX, à Braine-l'Alleud) utiliserait du personnel **non déclaré** afin de « casser » les prix de prise en charge et de transport des malades. Cette pratique ne se limiterait pas seulement aux chauffeurs et aux ambulanciers mais s'étendrait aussi aux infirmiers et même aux médecins !

Selon nos sources, les agents du Contrôle des lois sociales de Nivelles préviendraient les sociétés soupçonnées d'utiliser du personnel au noir de la date de leur passage. Impossible donc de démasquer les contrevenants. Dans le cadre de la lutte contre le travail au noir, un contrôle qui n'est pas effectué à l'improviste n'est pas un véritable contrôle.

De plus, et contrairement au décret de la Région Wallonne du 27 mai 2005, la société XXX n'utiliserait le plus souvent qu'un seul ambulancier lors de ses interventions.

Pour un transport médicalisé de 6 kilomètres , d'une durée de 45 minutes, cette société ne facturerait qu'une somme dérisoire de 9 euros à l'hôpital XXX (Uccle). Je n'ai aucun goût pour la délation, mais j'insiste sur le fait que cette concurrence déloyale risque de transformer les travailleurs d'une ou de plusieurs sociétés d'ambulances en chômeurs. Ces travailleurs craignent pour leurs emplois, leurs familles, leur avenir.

Monsieur le Ministre, il est temps de défendre les gens qui travaillent honnêtement. Il est temps de réagir et de faire respecter la loi.

Quel comptez-vous faire pour assainir la concurrence entre sociétés d'ambulances et mettre un terme aux pratiques **illégales** du travail au noir dans ce secteur ? Que comptez-vous faire, concrètement et rapidement, pour protéger les travailleurs menacés par le chômage et pour mettre hors d'état de nuire les patrons que ne motive que le lucre (et nullement la qualité du service aux malades) ?